

Chroniques et nouvelles

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **50 (1905)**

Heft 6

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

La conférence de Langnau. — † Colonel Hermann Isler. — Réorganisation de la Société de cavalerie de la Suisse occidentale. — Réunion d'officiers par bataillon. — Les cours de répétition des régiments d'infanterie du I^{er} corps d'armée. — Manœuvres du II^{me} corps d'armée. — Les vélocipédistes de bataillon. — Adjudant et commandant.

L'événement du mois a été la conférence de Langnau. Elle a duré du 15 au 24 mai, et, — nouvelle que les milieux militaires ont apprise avec satisfaction, — elle a réalisé l'espoir de ceux qui attendaient d'elle la conclusion d'un accord général. Les divergences entre le projet des commandants supérieurs et l'avant-projet du Département militaire fédéral, divergences exposées lors de l'assemblée générale de la Société des officiers à Zoug, par le colonel-commandant de corps Buhlmann, ont été reconnues réductibles. La conférence a pris ses décisions à l'unanimité, supprimant ainsi, par avance, l'objection du désaccord que les Chambres, et le peuple surtout, n'auraient pas manqué d'opposer à tout nouveau projet. Celui qui sortira des travaux du Département militaire fédéral pourra être présenté comme l'expression des vœux de tous, du haut commandement aussi bien que du fonctionnarisme supérieur de l'armée.

Ce résultat n'a pu être obtenu, naturellement, qu'en simplifiant peu à peu le programme revisionniste. Nos camarades de Genève avaient raison; ils voyaient juste en réclamant que l'on éloignât tout ce qui n'était pas essentiel dans le moment présent, pour concentrer l'effort sur les points les plus importants. Si nous obtenons une bonne loi sur l'instruction et des dispositions favorisant plus de cohésion entre les éléments de l'armée, nous aurons obtenu beaucoup. Le reste n'est pas urgent.

Félicitons-nous donc de la façon dont la conférence a déblayé le terrain pour le travail des autorités politiques. Elle a fait faire à la réforme militaire un sérieux pas en avant.

Les grandes lignes du projet de Langnau sont les suivantes :

Le service dans l'élite dure de 20 à 32 ans; dans la landwehr de 33 à 40 ans; dans le landsturm armé de 41 à 48 ans. Font partie de ce dernier, outre les hommes sortis de la landwehr, les soldats réformés de l'élite ou de la landwehr, mais aptes encore à servir dans le troisième ban et les volontaires

non recrutés dans l'armée qui jouissent des qualités requises au point de vue physique et comme tireurs. Les services auxiliaires (landsturm non armé) restent constitués comme actuellement.

Les instituteurs sont soumis aux mêmes devoirs militaires et jouissent des mêmes droits que les autres citoyens. Les secours aux familles tombées dans le besoin, du fait du service militaire de leur chef, incombent à la Confédération et aux Cantons; ils sont administrés par la commune de domicile. Le groupement de l'armée est maintenu tel que, les modifications reconnues nécessaires pouvant faire l'objet de décisions de l'Assemblée fédérale.

Les quartiers-mâtres sont désignés parmi les officiers. Ils reçoivent une instruction spéciale dans les troupes d'administration, mais restent dans leur unité de troupes.

Les carabiniers et les guides sont maintenus. Des troupes de montagne seront formées dans les contrées montagneuses.

Il est fait abstraction de l'obligation de l'instruction militaire préparatoire du III^e degré. L'enseignement de la gymnastique reste obligatoire dans les écoles. La Confédération encourage activement le développement physique des jeunes gens dès leur sortie de l'école à l'âge de leur incorporation; de même l'enseignement du tir.

L'école de recrues dure 70 jours (cavalerie 90). Les écoles de sous-officiers sont de 20 jours dans l'infanterie, le service de santé, l'administration et le train, 35 jours dans les autres armes. Cours de répétition annuels de 11 jours (16 jours dans les fortifications). Les soldats font sept cours pendant leur passage dans l'élite, un en landwehr.

Un certificat de capacité est exigé pour toute promotion. Ces certificats, pour les officiers supérieurs et pour les commandants supérieurs, sont délivrés par la commission de défense nationale. Les commandants de troupes voient augmenter leurs compétences pour l'instruction de leur troupe.

Tous les soldats portant fusils de l'élite et de la landwehr, ainsi que les officiers subalternes, sont tenus d'exécuter les exercices de tir annuels. Les exercices de tir volontaires sont encouragés par la Confédération; afin d'en favoriser les progrès, des cours de maîtres-tireurs seront organisés.

La répartition des compétences administratives entre Cantons et Confédération reste sensiblement la même. Les Cantons forment les compagnies et les bataillons d'infanterie, carabiniers exceptés, et les escadrons de dragons. Les unités de troupes de l'artillerie relèvent de la Confédération. Les Cantons administrent le matériel de corps des unités cantonales; le reste du matériel de corps et du matériel de guerre est administré par la Confédération. La création de directions d'arrondissement est écartée. Les fonctions de chef d'arme et d'instructeur en chef sont fusionnées.

Les travaux de la conférence ont été attristés par la mort subite d'un de ses membres, le colonel Hermann Isler, instructeur en chef des troupes sanitaires. Il a succombé à une affection cardiaque.

Le colonel Hermann Isler, de Wohlen (Argovie) était né en 1864. Officier d'infanterie en 1885, il se distingua tout de suite par ses connaissances militaires.

Après avoir passé ses examens de médecine, le capitaine Isler entra, en 1892, dans le corps d'instruction des troupes sanitaires. Comme lieutenant-colonel, il fut nommé instructeur en chef en 1903. Il remplaçait le colonel Göldlin.

Promu colonel le 15 janvier 1904, à moins de 40 ans, il devait cet avancement si extraordinaire à ses capacités remarquables. Il était encore au moment de sa mort le plus jeune colonel de l'armée suisse.

Comme instructeur, le colonel Isler était aimé et respecté. Sévère envers les autres, il l'était aussi envers lui-même, et partageait toutes les fatigues de la troupe. Son principal mérite a été la réorganisation du service sanitaire et de tout le matériel sanitaire, consistant dans une simplification et une unification aussi grandes que possible. On lui doit aussi une réforme dans le transport des blessés, ainsi que différentes mesures pour améliorer l'instruction des officiers sanitaires. L'armée fédérale perd en le colonel Isler un officier capable et distingué dont on pouvait attendre encore les meilleurs services.

* * *

La Société de cavalerie de la Suisse occidentale vient de sortir d'une période de crise qui la laissera plus forte et plus active. Son comité, composé d'hommes dévoués, a eu un moment de découragement en constatant combien le résultat répondait peu à ses efforts. « Composé comme il l'a été, de sous-officiers seulement, écrivait-il dans une circulaire à ses camarades, il lui est difficile de remplir sa tâche; son autorité n'est pas assez grande et ses relations pas assez étendues; il estime, en outre, que le but de la Société doit être autre que de subventionner des sociétés de courses. »

C'était fort bien pensé. La Société de cavalerie peut prétendre à des buts plus instructifs pour ses membres. Aussi le comité a-t-il trouvé un appui immédiat auprès du colonel Wildbolz, chef d'arme de la cavalerie, et auprès du colonel de Loys qui se chargea de réorganiser la Société sur les bases suivantes: Comité composé d'officiers et de sous-officiers, administration décentralisée.

Une assemblée générale, convoquée le 14 mai à Lausanne, a arrêté l'organisation de la Société en conformité de ces principes. Elle s'est constituée en une fédération de sections, dont quatre ont été aussitôt constituées, dont les rayons d'activité correspondent approximativement aux arrondissements de recrutement des escadrons vaudois. A la tête de la Fédération, un co-

mité central composé d'un président et d'un secrétaire, assistés des présidents des comités de sections. Le comité central est actuellement composé du capitaine Jules Testuz, à Treytorrens, président; du premier-lieutenant Max de Meuron, à Rolle, I^e section; du premier lieutenant A. Barbey, à Moncherand, II^e section; du capitaine A. de Luc, à Nyon, III^e section; du lieutenant S. Roulet, à Missy, IV^e section; du maréchal des logis chef L. Dufour, aux Avants, secrétaire. Des démarches seront faites pour former des sections à Fribourg et à Genève. Voilà donc une entreprise en bonne voie et qui ne peut que contribuer à resserrer les liens de la camaraderie et à développer l'esprit de corps.

* * *

L'infanterie se prêterait difficilement à une organisation de ce genre. En revanche, les commandants de bataillon devraient profiter des cours de répétition de cette année pour organiser une réunion de leurs officiers précédent l'entrée au service. Les réunions de ce genre, qui peuvent être organisées très simplement, rendent de réels services. Les bataillons qui en ont fait l'expérience ces dernières années s'en sont bien trouvés.

* * *

Aussi bien les travaux d'organisation des cours vont-ils commencer. Le plan d'instruction pour les services des régiments du I^{er} corps d'armée, approuvé par le Département militaire fédéral le 21 janvier 1905, règle cette organisation, en résumé, de la manière suivante :

Déduction faite des jours d'entrée et de sortie et de deux dimanches, il reste disponible pour l'instruction 14 jours de travail, soit environ 110 heures. On les emploiera comme suit :

Travaux de compagnie (école du soldat, de section, de compagnie, de tir, entretien de l'équipement), environ 40 heures, sur lesquelles il faut compter, pour le tir, environ 12 heures par compagnie. Le tir individuel comporte deux exercices sur cible C — feu d'une cartouche à 400 m. couché, et feu de magasin à 300 m. à genou — pour lesquels la dotation est, en moyenne, de 15 cartouches par homme. Le tir de combat comporte deux exercices par section et un ou deux exercices par compagnie. Dotation, 60 cartouches par homme.

Exercices du bataillon, environ 30 heures.

Exercices du régiment (y compris les exercices de la brigade), environ 40 heures. Pour ces derniers, on prévoit deux jours d'exercices appliqués, pendant lesquels le régiment est exercé dans le terrain, contre un ennemi marqué et un jour employé à un exercice en campagne, deux bataillons contre un. En outre, les régiments exerceront pendant trois jours, sous les ordres du commandant de la brigade, savoir un jour exercices de brigade

contre un ennemi marqué, et deux jours, pour les régiments des II^e et III^e brigades, dans le cadre de la division dite « de manœuvre », et pour ceux des I^e et IV^e brigades, manœuvres de régiments l'un contre l'autre avec des détachements de cavalerie.

Le 7^e régiment d'infanterie prendra part pendant un jour à des exercices de fortifications de campagne sur le canal de la Thièle.

Chaque chef d'unité est tenu de préparer son programme d'exercices. A cet effet, les commandants de brigade, de régiment, de bataillon et de compagnie reçoivent deux jours de solde et les indemnités de route réglementaires. Le commandant de brigade, le premier, fait parvenir au divisionnaire les programmes des exercices en campagne de sa brigade. En même temps, les chefs de régiments qui commandent les cours, rédigent leur ordre pour le cours de répétition. Cet ordre doit contenir des directions générales sur la marche du service, les répartitions des places d'exercices entre les bataillons et le programme des exercices que dirigera le commandant du régiment. Il est soumis à l'approbation du commandant de brigade.

Cette approbation obtenue, le commandant du cours oriente ses commandants de bataillon qui préparent, à leur tour, le programme de leurs exercices, orientent et approuvent les programmes de leurs chefs de compagnie, lesquels font de même pour leurs chefs de section. Les programmes doivent contenir des indications sur la répartition de leurs troupes, la nature des exercices et leur but.

« Il est de la plus grande importance, dit le Plan d'instruction, que dès l'entrée au service, les officiers et les sous-officiers soient en mesure de bien remplir leur tâche. Il faut donc que les officiers se préparent à fonds, en prenant pour base le Plan d'instruction et les règlements (règlement d'exercice, règlement de service et instruction sur le service en campagne). »

A noter un pas de plus dans la voie de l'indépendance absolue des officiers de troupes. Le cours est bien suivi par un instructeur de I^{re} classe chargé d'observer le travail des troupes, mais c'est uniquement en vue d'une orientation sur les résultats de l'instruction donnée aux recrues pour en faire des soldats. Sur la demande de l'officier instructeur, les commandants de troupes lui feront parvenir les indications nécessaires sur les exercices auxquels il veut assister, mais il doit se garder d'intervenir d'une façon quelconque dans les dispositions prises pour les exercices des troupes. Il choisit son logement comme il l'entend, indépendamment de l'état-major.

Pour la première fois, dans le I^{er} corps d'armée, les régiments rentreront sur leurs places de rassemblement trois jours avant la fin des cours, afin d'effectuer tranquillement la reprise en main, après les exercices en campagne, la remise en état de l'équipement et de l'habillement et les travaux du licenciement. C'est une excellente mesure qui aura son contre-coup dans la simplification des inspections annuelles de l'armement et de l'équipement.

La division dite de « manœuvre » se rassemblera le 9 septembre prochain à Berne et environs. C'est une première intéressant les manœuvres du II^e corps d'armée. Mais il n'y a guère d'induction à en tirer, vu l'ignorance où l'on est du terrain des exercices de division.

A propos des manœuvres, une circulaire du Département militaire fédéral informe que tous les commandants des bataillons, après les derniers cours, ont exprimé leur regret de la suppression des cyclistes qui, lors des périodes de convocation précédentes, leur avaient été attachés. Le Département n'en a pas moins maintenu sa décision. Il a résolu toutefois de pousser au recrutement des vélocipédistes d'état-major, de telle façon que ceux-ci puissent détacher deux hommes à chaque bataillon.

Nous nous demandons si cette solution est bien la meilleure. Les commandants des bataillons n'ont pas sur ces vélocipédistes, momentanément détachés des états-majors supérieurs, l'autorité qu'ils auraient sur des hommes relevant des cadres du bataillon. Ne serait-il pas possible de former les cyclistes dans des écoles spéciales comme actuellement, mais en les incorporant à titre définitif dans les unités où il devront servir ? Ce serait une organisation analogue à celle des soldats du train de ligne. Quels inconvénients verrait-on à ce mode de procéder ?

Une autre circulaire relève l'insuffisante préparation tactique et administrative qui se manifeste chez les commandants de bataillon qui ont fait tout leur service comme adjudants. Elle invoque l'intérêt des officiers destinés à revêtir le grade de commandant à avoir l'occasion de commander une compagnie avant de passer au bataillon, non seulement à l'école de recrues comme l'exige la loi, mais pendant un cours de répétition. La circulaire invite en conséquence les officiers supérieurs d'infanterie à veiller, en choisissant l'adjudant de leur bataillon ou de leur état-major, à ce que les capitaines qui peuvent être appelés à devenir commandants de bataillons aient l'occasion de faire au moins un cours de répétition comme commandant de compagnie.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Le nouveau canon de campagne. — Instruction du tir pour l'artillerie de campagne. — Radiotélégraphie. — Essais d'uniformes. — Les nouvelles formations. — Notre cavalerie. — Une réclamation non fondée. — Ecoles à feu d'artillerie. — Chiens de guerre. — Jubilés. — Mutations. — Quelques livres.

Aucun doute n'est plus permis : notre gouvernement dispose maintenant du modèle de canon de campagne à recul sur affût adopté pour le réarmement de l'artillerie de campagne. C'est simplement le canon 96 transformé.

Il n'est pas encore question de l'obusier léger de 1898 qui est muni d'un frein au moyeu et de la bêche à charnière. Sa transformation en pièce à recul sur affût est indispensable aussi, vu que l'artillerie à pied dispose déjà d'un modèle de ce genre pour l'obusier lourd de campagne de 15 cm.

Le conseiller intime Heinrich Ehrhardt, président du Conseil d'administration de la *Rheinische Metallwaaren und Maschinenfabrik*, à Dusseldorf, a fait paraître un mémoire au nom de la Société, informant que la nouvelle pièce allemande est l'assemblage de fragments empruntés à diverses constructions d'essais. D'importants détails proviennent du modèle de la Société, qui recevra une bonification pour la concession qu'elle en a consenti. Le mémoire relève qu'il ne s'agit donc pas d'un modèle sorti exclusivement de la maison Krupp. Il va sans dire que l'on a recouru également, sous les mêmes conditions, aux bons offices de cette dernière. Les faits confirment ainsi mes renseignements de la chronique de mars 1904, pour lesquels je m'étais fondé sur les discussions du budget au Reichstag et sur les déclarations du ministre de la guerre. Aux manœuvres de 1904 dans le Mecklembourg, ont pris part deux batteries du nouveau modèle, appartenant au régiment d'instruction de l'Ecole de tir de l'artillerie de campagne.

La transformation comporte un affût nouveau de toutes pièces, tandis que la bouche à feu reçoit simplement une modification du système de fermeture. Celle-ci s'ouvrira en un seul temps et se refermera de même, au lieu du mouvement actuel à deux temps. L'appareil de pointage sera probablement reporté sur le berceau. Pas de changement dans la munition. L'affût sera muni de boucliers protecteurs simples. Néanmoins, le poids ne sera pas sensiblement augmenté, le corps de l'affût supportant des allègements grâce à la moindre rudesse du choc du recul, atténué par le frein hydraulique. Il est probable que l'on admettra des caissons cuirassés, sans que cela soit encore certain.

La transformation s'effectuera dans les ateliers de l'Etat et dans les usines d'Essen et Dusseldorf. Le délai nécessaire est difficile à supputer. S'il s'agissait seulement de fournir l'armée de première ligne, on pourrait parler d'une année à dix-huit mois; pour le tout il faudra au moins deux ans. Cela dépend aussi du modèle du caisson et s'il sera protégé comme en France, ce qui me semble indispensable. Dans ce cas, il faudrait cuirasser également les caissons des colonnes de munition légères.

Il y a actuellement quatre ans que le problème de la transformation a été posé. C'eût été une grande faute d'en précipiter la solution. Mais il faut avouer que la France nous avait surpris avec son nouveau matériel. Nous avons perdu de vue un principe : quand un matériel est achevé, il faut en tenir prêt un nouveau qui marque un pas en avant. Ce pas restera à accomplir après la transformation : celle-ci ne procurera aucun progrès ballisti-

que. Pour obtenir celui-ci il faudra rechercher une construction toute nouvelle.

La situation politique nous est restée favorable pendant la période de transition. Probablement en sera-t-il encore ainsi pendant quelque temps, au moins jusqu'après la guerre en Extrême-Orient qui réclamera quelques années de paix pour rétablir les pertes qu'elle aura causées. Et cette paix est à peine en vue!

Du reste, la France souffre de quelques lacunes dans son armement, preuve en soit l'article du *Matin* qui a fait tant de bruit à mi-avril. Sans parler des inconvénients de l'abattage qui ne sont pas supprimés, il manque à la France un obusier de campagne vraiment léger. Le 120 mm. court ne jouit pas de cette qualité; il est trop lourd. En outre, il faut un modèle à recul sur l'affût pour les batteries à cheval des divisions de cavalerie qui possèdent toujours l'ancien matériel. Même exigence pour le canon de montagne. Tous ces perfectionnements demanderont du temps. Nous pourrons probablement achever notre transformation sans être troublés.

Il nous reste aussi quelques questions à élucider pour l'organisation de notre artillerie de campagne; d'abord la formation des batteries, à 4 ou 6 pièces, puis une décision sur le nombre total des pièces. Faut-il le diminuer ou non? Il importe aussi de régler l'approvisionnement en munition, de déterminer le nombre des caissons dans la batterie, etc., etc. Je pense revenir sur ces différents points.

Notre « instruction du tir » pour l'artillerie de campagne a été complétée par quelques règles sur le tir contre les batteries pourvues de *boucliers*. Il va sans dire que ces règles concernent les pièces actuelles de 96 et 98. Contre les fractions les moins protégées du personnel de la batterie, le shrapnel à fusée fusante garantit le plus prompt et le plus sûr effet. Contre le personnel mieux protégé et contre le matériel, la fusée percutante peut être parfois employée avec profit. L'emploi de l'obus se recommande si l'on en est pourvu. Pour l'obusier léger de campagne, l'effet de l'obus à fusée percutante est sensiblement supérieur au schrapnel armé de la même fusée. L'emploi du schrapnel à fusée fusante est la règle. Le passage temporaire au tir avec fusée percutante (shrapnel ou obus) se recommande, quand l'observation et la nature du terrain sont favorables à ce tir. Dans ces cas une batterie d'obusiers légers, vu le bon effet de leurs obus à fusée percutante, peut les employer de prime abord. La répartition latérale du feu doit s'étendre au caisson du chef de la batterie adverse.

Pour le surplus des règles, il faudrait entrer dans trop de détails pour que je puisse m'y attarder ici.

Nos « Troupes de communications » viennent de s'enrichir d'une catégorie nouvelle : la « *Funker-Abteilung* ». Il s'agit de la radiotélégraphie ou télégraphie sans fil. Ce service relevait du bataillon d'aérostiers; il a été rendu

indépendant, le détachement qui le constitue étant attaché seulement au bataillon de télégraphe N° 1 à Berlin. Le détachement de « Radiotélégraphie » est sous les ordres du capitaine de Tschudi, très connu dans le monde des aéroliers. Il appartient à la direction de la société des aéroliers de Berlin et est l'auteur de toutes les instructions qui ont trait au service de l'aérostation. Une commission composée d'ingénieurs et d'officiers supérieurs de Bulgarie, présidée par le directeur général des Postes Bulgares, a fait une visite à Berlin pour étudier les institutions radiotélégraphiques au service privé et au service de l'Etat.

Depuis longtemps il est question chez nous des modifications à apporter à l'uniforme qui doit s'adapter mieux au mode de combat moderne et tenir mieux compte de l'hygiène. On est enfin entré dans la voie des expériences sérieuses; un nouvel uniforme de campagne est à l'essai dans des corps de troupes au centre et aux extrémités occidentales et orientales de l'Empire. Ces corps de troupes sont : le bataillon d'instruction à Potsdam, un bataillon du régiment d'infanterie N° 145 (Königsregiment) à Metz et un bataillon des grenadiers N° 3 à Königsberg en Prusse. Un élément essentiel sera la couleur de l'uniforme, surtout de la tunique; on s'est décidé pour un gris-clair analogue à celui que nous avons adopté il y a longtemps pour les manteaux de l'armée et pour l'habillement des troupes d'occupation dans nos colonies. Il paraît que cette couleur s'est révélée plus solide que le gris-vert des chasseurs à cheval et des subdivisions de mitrailleuses. Vérification en a été faite par plusieurs fabriques de drap. On a reconnu aussi que le gris-vert contrastait davantage avec la couleur des champs et des prairies vertes que le simple gris brouillard. La coupe du pantalon n'est pas changée. Quant à la tunique, la longueur en est toujours la même, mais la taille offre plus d'ampleur. Il est loisible d'ailleurs de la modifier à l'aide d'un cordon intérieur, disposition importante, la taille du soldat variant souvent, soit qu'il maigrisse après l'entrée au service, soit au contraire qu'une nourriture plus substantielle le fasse grossir. Le cordon devient ainsi le moyen pratique d'adapter le vêtement à l'homme sans recourir au tailleur. Le col est un peu plus bas qu'actuellement, mais on s'est tenu au collet droit. Les parements, les galons, les passe-poils n'ont pas disparu; il faut conserver ces signes distinctifs qui, aux moyennes et grandes distances, ne se remarquent pas. Les boutons brillants sont maintenus, mais on peut, en cas de besoin, les faire disparaître sous une doublure de drap, comme on le fait pour les pardessus de la tenue bourgeoise. Dans les pans des poches, que nous trouvons déjà dans les litewkas, à hauteur de la taille, sont disposées des agrafes pour soutenir le ceinturon du sabre, chargé en outre du poids des gibernes et des outils de pionniers. Par son ampleur variable la nouvelle tunique offre encore l'avantage de permettre au soldat, suivant la température, de se doubler d'un sous-vêtement.

Le casque de l'infanterie qui a fait ses preuves a été conservé, ainsi que la casquette. L'aspect général du fantassin dans ce nouvel uniforme reste très militaire. Il ne diffère pas essentiellement de ce qu'il est actuellement. Nonobstant quoi, le profit est très grand : le soldat ne constituera plus autant une « cible » pour l'adversaire. Les détails sont très pratiques : ampleur variable de l'uniforme comme il a été dit, poches dans les pans, confectionnés de façon à permettre le port des cartouches, crochets pour décharger le ceinturon. On a fort bien fait de désigner entre autres le bataillon d'instruction comme troupe d'essai, car il se compose de soldats choisis dans toute l'armée, la Bavière exceptée, et réside dans les environs de la capitale où sont les autorités compétentes. Il va sans dire qu'il faudra pas mal de temps pour obtenir un résultat définitif et qu'on ne pourra pas mettre au concours immédiatement tous les approvisionnements actuels d'uniformes. Mais qu'importe ! l'essentiel est que le soldat se trouve plus à son aise dans l'uniforme d'essai que dans la tenue actuelle.

* * *

Je vous ai parlé des formations qui seront effectuées l'automne prochain et d'une manière générale, des réformes que l'on a en vue dans le cours du quinquennat. Ces réformes ne régleront pas encore suffisamment l'organisation. Trop d'irrégularités subsistent dans les divisions, brigades et régiments d'infanterie, sans parler des corps d'armée. De là l'obligation de procéder au moment de la mobilisation à une infinité de virements. Indépendamment des régiments d'infanterie à deux bataillons qui sont incomplets, on trouve des brigades à huit bataillons, tandis que d'autres n'en possèdent que quatre. Les divisions ont deux brigades d'infanterie ou trois, mais certaines ne comptent que huit bataillons en tout, alors que d'autres en ont dix-sept, voire même la trentième, à Strasbourg, dix-huit. Quant aux corps d'armée on en trouve à deux divisions (c'est la règle) et à trois divisions. Il faut absolument créer de nouveaux corps d'armée. On a donc parlé d'un XX^e et d'un XXI^e corps dans l'est et dans l'ouest de l'Empire. Le XX^e à Allenstein (Prusse orientale) comprendrait la 37^e division (3^e du I^{er} corps) et une division nouvellement formée à l'aide du XVII^e corps, lequel a cinq brigades. Le XXI^e à Colmar (Alsace), prendrait la 38^e division (3^e du XIV^e corps) et une nouvelle division formée de troupes du XV^e corps. Cette réorganisation serait réalisable sans grands frais. Je ne veux pas me perdre dans les plans des utopistes, qui d'un coup voudraient compléter tous les régiments d'infanterie à trois bataillons et endivisionner les cinquièmes brigades d'infanterie pour former d'autres corps d'armée. La conséquence en serait une notable augmentation de cavalerie et d'armes spéciales ; le Reichstag n'y consentirait pas. Mais ce qu'on pourrait en peu de temps, ce serait d'augmenter le nombre des subdivisions de mitrailleuses dont nous

n'avons que seize pour vingt-trois corps d'armée. Leur répartition est très irrégulière; les seize subdivisions appartiennent à onze corps; douze corps ne les connaissent pas. Le corps de la Garde, le XIV^e et le XV^e en ont deux, le I^{er} en a même trois; les III^e, VI^e, XII^e, XVI^e, XVII^e, XIX^e, I^{er} bavarois en ont une. Les partisans des divisions de cavalerie en temps de paix ne seront pas satisfaits non plus; on diffère leur organisation définitive jusqu'au moment de la mobilisation, ce qui présente un grand inconvénient, puisqu'il s'agit d'une formation qui doit être la première à croiser le sabre avec l'adversaire.

Il n'est pas sans intérêt de jeter un coup d'œil sur les différentes espèces de cavalerie existant dans l'armée allemande. Vous savez qu'on a conservé en Prusse les chasseurs à cheval, quoiqu'ils ne soient plus des estafettes, tandis qu'en Saxe on les a transformés en uhlans. La Saxe a bien fait, car elle aurait eu pour sept régiments, cinq espèces de cavalerie. Elle en a quatre, ce qui suffit pleinement. Les « Hussards » (deux régiments), les « Uhlans » (trois régiments), les « Reiter » de la Garde (un régiment) et les Carabiniers (un régiment). On voit dans les « Reiter » et dans les « Carabiniers » la « grosse cavalerie ». Les autres catégories constituent la cavalerie légère. Le nom de Carabiniers rappelle une ancienne formation qui exista de 1730 à 1810, année de sa suppression.

La Prusse possède les Cuirassiers, auxquels appartiennent aussi les Gardes du Corps, les Uhlans, les Hussards, les Dragons, les Chasseurs à cheval. Il y a encore un régiment de Grenadiers à cheval; ce sont des Dragons qui portent le n^o 3 et le nom du vieux Derfflinger dont le fils fut le premier chef du régiment. Celui-ci a été créé en 1704. Le nom de Grenadiers lui a été donné en 1897 à titre de distinction. Nous possédons par conséquent, en Prusse, six espèces de cavalerie. En Bavière, on distingue les « Schwere Reiter » correspondant aux Cuirassiers, sans la cuirasse (qui d'ailleurs n'est en Prusse qu'un équipement de parade), les Uhlans et les Cheval-légers, sorte de dragons, mais à uniforme vert au lieu de bleu. En outre, deux escadrons de Chasseurs à cheval qui disparaîtront comme en Saxe pour former un 7^e régiment de cheval-légers.

En résumé l'armée allemande, pour ses 95 régiments de cavalerie, possède dix variétés, ce qui est un peu trop. On eut mieux fait de supprimer les chasseurs à cheval partout. Dans les colonies (l'Afrique sud-occidentale) on connaît encore une infanterie montée dans les régiments de campagne. Mais là, le cheval n'est qu'un moyen de transport. Cette variété disparaîtra probablement avec la révolte. A la mobilisation, des régiments de réserve doivent être créés, en Prusse, qui portent le nom de « Schwere Reiter » et correspondent aux cuirassiers.

Dans une lettre privée, un soldat du corps expéditionnaire de l'Afrique orientale s'était plaint de l'habillement des troupes. Ses critiques portaient surtout sur le linge. Sa lettre fut publiée à son insu, paraît-il, par un journal de l'Allemagne méridionale, ce qui provoqua un démenti catégorique de la part de notre officieuse *Gazette de l'Allemagne du Nord*. Elle a énuméré les objets de l'équipement fourni au soldat au moment du départ, et cet attirail semble, à la vérité plus que suffisant. Il comporte 4 garnitures d'habits, 1 manteau, une paire de bottes à l'écuyère, une paire de bottes d'infanterie et une paire de brodequins, 6 chemises, 6 caleçons, 6 paires de bas, 2 essuie-mains, une ceinture hygiénique, 6 mouchoirs de poche, 4 couvertures de laine. En outre, à titre de complément, les troupes disposent de l'approvisionnement annuel d'habillement et d'équipement.

* * *

Sur l'ordre de l'empereur, les écoles à feu en terrain varié de l'artillerie de campagne seront développées, tandis qu'on restreindra le tir sur les places d'exercice. On a constaté que les moindres détails de la configuration du sol sur ces dernières sont tellement connues de la troupe, même quand on change de place, que tout l'imprévu se trouve exclu.

* * *

Une épreuve pour l'emploi de chiens de guerre a été organisée sur la place de manœuvre de Tempelhof, près de Berlin, en présence d'un major du ministère de la guerre et de nombreux autres officiers. Y participèrent, nos bataillons de chasseurs avec leurs chiens de service. L'examen a porté entre autres sur la vigilance à la garde, la transmission des rapports, la recherche d'objets perdus, la façon de suivre le conducteur à la piste. Les résultats ont été très satisfaisants, notamment de la part d'une chienne d'un bataillon bavarois à Straubing. Elle a rejoint le sous-officier et le chasseur envoyés à une distance d'un kilomètre en 50 secondes.

Etaient admis aux épreuves, les chiens de bergers présentés par des amateurs. On espère que l'intérêt pour l'élevage de chiens de ce genre, dont les excellentes aptitudes ont été démontrées, recevra du fait de ces expériences une impulsion nouvelle.

* * *

La Commission d'essai des fusils et l'Ecole de tir, toutes deux à Spandau, fêteront le 13 juin leur jubilé cinquantenaire. C'est en effet, au mois de juin 1855 que fut créée la commission d'essai des fusils, qui comprenait alors une section des essais et une section d'instruction. De ces deux sections sont sorties la Commission d'essai actuelle et l'Ecole de tir, devenues institutions indépendantes l'une de l'autre. La première est présidée par un major-général, un colonel ou un lieutenant-colonel, ayant sous ses ordres deux majors comme chefs de section, 8 à 9 membres ordinaires et un nom-

bre variable de membres extraordinaires et d'assistants. La seconde est commandée par un colonel. La fête sera brillante. Les invitations ont été adressées à près de 240 officiers qui furent en relations avec l'un ou l'autre institut.

Un autre jubilé, jubilé de 175 ans, a été célébré le 15 mai, par le régiment de hussards von Zieten (brandenbourgeois) N° 3 à Rathenow. Le même jour on inaugura le monument du général de Rosenberg qui commanda ce régiment et fut une autorité dans l'art équestre, aussi bien que comme instructeur tacticien de cavalerie.

Et puisque j'en suis aux monuments, je n'aurai garde d'omettre le rappel, pour mémoire, de l'inauguration en présence de l'empereur de celui du *Souvenir* sur le champ de bataille de Gravelotte. On sait que 684 officiers et 11,940 soldats de l'armée allemande trouvèrent la mort sur ce champ de bataille. 1345 officiers et 30,198 hommes furent blessés.

* * *

Les *mutations* du mois d'avril qui ont toujours lieu le 18 du mois, date historique, ont été différées cette année-ci jusqu'au 22. L'Empereur les a ratifiées à bord du « Hohenzollern » dans le port de Messine.

Je vous ai mentionné déjà les quatre démissions de divisionnaires, acceptées le 10 avril. Il faut en ajouter une cinquième, celle du lieutenant général v. Freudenberg de la 27^e division, à Ulm (du corps d'armée württembergeois). Les cinq divisions vacantes ont été repourvues comme suit : 10^e division, lieutenant-général *Emmich* de la 31^e brigade d'infanterie, à Trèves ; 18^e, lieutenant-général v. *Böhn* de la 9^e brigade d'infanterie, à Francfort sur l'Oder ; 19^e, major-général *Frh. v. Lyncker* faisant fonctions à la 1^e brigade d'infanterie de la Garde à Potsdam ; 27^e, lieutenant-général v. *Linsingen* de la 81^e brigade d'infanterie, à Lübeck ; 31^e, lieutenant-général v. *Rohrscheidt* de la 10^e brigade d'infanterie, à Francfort sur l'Oder. Deux mots de la carrière des promus.

Emmich, né en 1849, entra en 1866 au régiment d'infanterie n° 55. Il fit la guerre contre la France, fut plus tard adjudant de régiment et de brigade. En 1897, nous le trouvons colonel et commandant du régiment d'infanterie n° 114 ; en 1901, commandant de brigade ; en 1905, lieutenant-général.

Le lieutenant-général von *Böhn*, né en 1850, entra en 1867 au 3^e régiment de la garde à pied. Au cours de la guerre contre la France, il fut grièvement blessé. Il franchit successivement tous les grades de la hiérarchie dans l'infanterie pour devenir, en 1901, major-général et commandant de brigade.

Le lieutenant-général von *Rohrscheidt*, né en 1848, entra en 1867 aux grenadiers Reine Elisabeth de la garde. En 1882, capitaine, il fonctionne comme adjudant de corps d'armée ; en 1889, major, il fait partie du cabinet

militaire. Il commande ensuite un bataillon, puis le régiment d'infanterie n° 51 ; transféré, en 1900, dans l'infanterie de marine il prend part dans cette arme à l'expédition de Chine, après laquelle, promu major-général, il reçoit le commandement des troupes d'occupation. Revenu de Chine, il devint commandant de la 16^e brigade. Pendant l'expédition de Chine, il fut décoré de l'ordre de la couronne 2^e classe aux épées.

Le major-général von Lyncker est né en 1853. Il entra en 1870 au régiment des grenadiers Empereur François, comme aspirant officier. Il reçut une grave blessure à St-Privat. Sa promotion de lieutenant date de septembre de 1870. Il passa ensuite à l'état-major général. En 1895, — il était major — Lyncker fut nommé premier gouverneur des fils de l'empereur ; en 1898, il est commandant des grenadiers Reine Elisabeth et colonel ; en 1901, major-général et commandant de brigade.

Le lieutenant-général von Linsingen, né en 1850 à Hildesheim, fut élevé au corps des cadets hanovriens. Comme lieutenant, il participa à la guerre 1870-71. Il était major-général et commandant de brigade depuis 1901.

Les cinq nouveaux divisionnaires sont décorés de la croix de fer de 2^e classe.

Je cite encore comme promu lieutenant-général un de vos compatriotes par le lieu de naissance, le chef de l'Institut d'équitation Otto-Alfred von Mitzlaff, né le 19 avril 1849, à Vevey dans le canton de Vaud. Le 1^{er} avril 1866, il entra au régiment de hulans n° 10, participa avec distinction à la guerre contre l'Autriche, fut nommé lieutenant en 1867. Dans la guerre contre la France, il fut légèrement blessé et décoré de la croix de fer de 2^e classe. Il passe successivement, de promotion en promotion, par les cuirassiers n° 3, les hulans de la garde n° 3, le régiment des gardes du corps. En 1899, il est nommé chef de l'institut d'équitation. Son brevet de major-général date de 1901.

A la suite des promotions de divisionnaires, cinq brigades ont perdu leurs titulaires. Quatorze autres sont vacantes par démissions. Au total 19 brigades dont 16 d'infanterie, 2 d'artillerie de campagne et une de cavalerie.

Sept des démissionnaires ont reçu le grade de lieutenant-général ; ce sont de l'infanterie, les majors-généraux Fulda, 29^e brigade, Witzel 70^e, Brandau 72^e, Giesche 23^e ; de l'artillerie de campagne, Schüler 36^e, Hœckner 20^e ; de la cavalerie, Bornstedt 10^e brigade. Tous ont pris part à la guerre de 1870-71, excepté Bornstedt et tous portent la croix de fer de 2^e classe. Witzel, Brandau ont été blessés. Ont pris part à la guerre de 1866 contre l'Autriche, Hœckner, Bornstedt, Giesche ; Hœckner et Bornstedt ont été décorés ; Bornstedt a reçu une blessure grave. Brandau, comme colonel, a été membre du tribunal suprême militaire.

Sont encore démissionnaires, les commandants de Glogau et de Küstrin, majors-généraux Protzen et Augustin, puis le commandant de la place de manœuvres de Lockstedt, maj.-général Ritter.

Les mutations du mois d'avril ont pris des proportions extraordinaires. Les promotions ont intéressé 4 lieutenant-généraux, 24 majors-généraux, 42 colonels, 44 lieutenant-colonels, 15 majors, 64 capitaines, 125 lieutenants. Les démissions, 4 lieutenant-généraux, 16 majors-généraux, 9 colonels, 3 lieutenant-colonels, 28 majors, 28 capitaines, 29 lieutenants. Maintenant, on attend un peu de relâche.

Le contingent saxon n'a pas eu proportionnellement moins de changements. Ont démissionnés, les commandants de brigades baron de Milkau (cavalerie), Clausen (infanterie), Schmidt (artillerie de campagne). Autant de nouveaux titulaires. Je passe sur le reste.

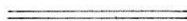
* * *

Voyons la littérature. Je cite en première ligne les « Annales de Löbell » (*v. Löbell's Jahresberichte über die Veränderungen und Fortschritte im Militärwesen*), pour 1904, dont la matière est cette fois-ci particulièrement abondante. L'intérêt se concentre surtout sur la guerre russo-japonaise dont l'ouvrage fournit une description synoptique jusqu'à fin 1904 avec plans des champs de bataille et des opérations de siège. En outre, les articles spéciaux sur les diverses branches de l'art militaire se réfèrent aux expériences de la guerre : ainsi les articles sur la tactique, sur l'artillerie sur l'effet des fusils, la fortification, la guerre de siège, les communications, etc.

Il va sans dire que l'organisation des armées combattantes a été prise en considération. La guerre dans notre colonie de l'Afrique sud-occidentale fait aussi l'objet d'un chapitre spécial.

Les *Vierteljahrshefte für Truppenführung und Heereskunde*, publiés par le grand état-major et qui en sont à leur 2^e année, publient entre autres : « L'assaut dans la guerre de forteresse », par Ludwig ; la fin « Des études sur Clausewitz », par von Freytag-L. ; « Les combats pour la prise de Ladysmith », par Balck ; « Les avant-gardes d'armées » (anonyme) ; la suite de « La guerre russo-japonaise », par Löffler, etc.

Un livre très intéressant a été publié par le lieutenant-colonel O. Layriz : *L'artillerie de campagne moderne avec pièces à recul sur l'affût et boucliers protecteurs*. L'auteur commente la méthode de combat et l'instruction en tenant compte des expériences de la guerre russo-japonaise.



CHRONIQUE AUTRICHIENNE

Nos pensionnés. — Allègement du fantassin. — Changements de garnisons.
— La lutte contre l'usure.

Le 1^{er} janvier 1905, après accord entre le ministre de la guerre de l'empire et les deux gouvernements de la monarchie, est entrée en vigueur, une ordonnance en vertu de laquelle la rente faite aux pensionnés sans ressources de l'ancien régime peut être augmentée et portée au taux de celle dont bénéficient les officiers qui ont pris leur retraite sous le nouveau régime, c'est-à-dire depuis l'augmentation de la solde, en 1900.

L'ordonnance a un caractère nettement exceptionnel : c'est une faveur qu'on ne peut obtenir qu'après avoir prouvé son manque de ressources et tout pensionné qui prétend avoir droit à en profiter doit adresser une demande spéciale au ministère impérial de la guerre, par la voie du service.

Cette ordonnance intéresse tous les officiers et fonctionnaires militaires de la VII^e classe (premiers lieutenants) et au-dessous. L'augmentation de pension est de 10 % pour les officiers et fonctionnaires et de 15 % pour les employés non classés. La pension ainsi élevée doit, en outre, atteindre pour les premiers au moins 750 couronnes et pour les autres 400.

Toutes ces dispositions ne sont que provisoires. Leur but est de pourvoir de suite aux conditions déplorables dans lesquelles se trouvent certains anciens militaires jusqu'au moment où il sera possible de donner une solution légale à la question.

* * *

Il a déjà été question l'année dernière, à diverses reprises¹, des efforts faits pour augmenter la dotation en munition de l'infanterie, en la portant de 100 à 120 cartouches, tout en diminuant la charge du fantassin. Ensuite des résultats satisfaisants des essais et exercices de marche faits dans le 9^e corps, on a promulgué un nouvel ordre de service qui règle en détail les modifications introduites. D'après ces nouvelles prescriptions, il est certain que, malgré l'augmentation de la dotation en munition, les fusiliers et les chasseurs voient leur chargement diminué de 1570 grammes, ce qui est une différence fort sensible.

On a étudié la possibilité d'une autre diminution de poids et l'on emploie très judicieusement le temps consacré à l'étude de cette question. L'*Armee Zeitung* annonce que des essais pratiques couronnés de succès ont été faits l'année dernière dans quelques régiments d'infanterie avec un sac à dos de peau de veau, un sac à munitions et une

¹ Voir Chronique autrichienne de juin, page 459, d'août, p. 592, et de décembre, page 890, vol. 1904.

cartouchière nouveaux. Le sac à dos en peau de veau, tel qu'il est projeté, est un peu plus léger que le sac actuel ; de même le nouveau sac à munitions ne pèse que 190 grammes, tandis que l'ancien en pesait 900 ; le poids de la cartouchière est réduit aussi de 190 à 95 grammes. C'est une réduction totale d'environ un kilogramme qu'on obtiendrait ainsi.

Vu les nombreux inconvénients que présente le sac à dos, on a fait faire par un régiment d'infanterie, ensuite de la proposition qu'il avait formulée, l'essai d'une « taque ». L'expérience très approfondie a duré plus d'une année ; le résultat en a été qu'on a déclaré la taque impraticable ou tout au moins impropre aux exigences du service. L'expérience a été si concluante que le régiment même qui a proposé les essais et qui les a faits, a reconnu qu'il n'était absolument pas désirable d'opérer la substitution proposée. Ces conclusions ramènent nécessairement au maintien du sac à dos : il est cependant bien désirable que le sac soit encore allégé et son contenu diminué.

* * *

Les changements de garnisons ont été cette fois-ci encore et comme toujours très peu importants.

Il n'y a de raison d'en parler qu'à cause des articles de journaux politiques, qui annonçaient des projets d'augmentation de troupes, de fortifications, de constructions de casernes, etc., à la frontière austro-italienne. En Italie aussi les journaux de l'opposition se sont emparés de cette question ; il a même été adressé au ministère une interpellation parlementaire ; la presse semi-officielle a publié des articles d'apaisement qui excusaient et justifiaient des changements de garnisons que personne ne connaissait encore.

Or, à présent que la publication a été faite, on peut constater qu'on n'a dirigé du côté du sud que quelques bataillons de chasseurs, provenant notamment de la Galicie et une division du régiment de hussards de Corynthie, qui va s'établir à Göritz. Dans les cercles militaires on aurait désiré voir encore beaucoup plus de troupes de Galicie dans l'intérieur de la monarchie, parce que les garnisons de Galicie, spécialement celles de cavalerie et des bataillons de chasseurs, ne répondent qu'à des besoins très modestes.

* * *

La presse quotidienne a rendu public un décret du ministère impérial de la guerre, inspiré par des sentiments élevés de bienveillance et de protection dans le but de lutter contre les emprunts à taux usuraires dont l'usage s'introduit dans le corps d'officiers. Ce décret cherche, avant tout, à éclairer le jeune officier, par des avertissements et des instructions, sur le danger qu'offrent les emprunts à taux usuraires et à renvoyer les usuriers à la loi

civile qu'ils craignent par-dessus tout ; ce décret leur enlève ainsi la base de leurs opérations les plus fructueuses, c'est-à-dire la possibilité d'exiger des intérêts toujours plus élevés d'un officier en le menaçant de le dénoncer à son supérieur.

Bien que ces dispositions et tout spécialement la dernière paraissent devoir produire un bon résultat, en théorie tout au moins, les causes du mal ne seront malheureusement pas supprimées pour cela. Elles ont leur source dans le fait que la solde de l'officier est trop basse en regard des obligations qui lui incombent au service et hors service et spécialement dans la difficulté en face de laquelle se trouve celui qui doit se procurer rapidement, simplement et à bon compte une somme dont il a subitement besoin. C'est avec raison que l'*Armee Zeitung* plaide en faveur de la création d'une caisse de prêts aux officiers pour toute l'armée, avec garantie de l'Etat, conformément au système allemand. L'officier peut se procurer sans autre formalité une petite somme ; pour les plus grosses, le supérieur est informé ; le remboursement se fait par petits acomptes et l'intérêt est peu élevé. Cette revue plaide en outre en faveur de la création de magasins, de sociétés de consommation, etc., pour l'armée et la marine, placés sous la protection et la surveillance de l'Etat, comme les institutions similaires existant en Allemagne, en Angleterre et en Italie.

Un ministre impérial de la guerre pourrait, en travaillant dans ce domaine encore si peu exploité chez nous, élever sans grand frais un monument durable, en créant des institutions qui contribueraient au bien-être de tout le corps d'officiers.

CHRONIQUE ESPAGNOLE

(De notre correspondant particulier.)

Activité de l'Etat-Major central. — Missions à l'étranger. — Projets de communications par télégraphie sans fil. — Collaboration des officiers de la marine aux exercices de tirs côtiers. — Ecoles à feu de l'artillerie. — Répartition des crédits budgétaires affectés à des exercices militaires pratiques.

Les quelques nouvelles que j'ai à vous donner sont peu importantes, mais je ne voudrais pas rompre l'habitude que j'ai prise de vous envoyer tous les trois mois une chronique espagnole. On ne saurait dire d'ailleurs qu'il ne se soit fait aucun travail dans nos hautes sphères militaires, durant ce dernier trimestre. Au contraire, et je puis vous assurer que notre Etat-major central est très décidé à mener à bien l'œuvre patriotique en vue de laquelle il a été créé et qu'il ne se laissera pas arrêter par les obstacles que

la routine et les préjugés opposent toujours à qui combat des abus séculaires et redresse des erreurs fondamentales. Je suis certain, je vous le répète, que grâce au talent et à l'énergie des deux chefs de ce grand Etat-major, les généraux Polavieja et Suarez Inclan, notre armée entrera bientôt et complètement dans le régime des idées modernes, tant au point de vue de son recrutement qu'à ceux de son organisation et de sa préparation à la guerre.

Pour le moment, nous en sommes à la période préparatoire, car tout est à refaire. Si nous voulons un édifice vraiment solide et un labeur utile, nous devons d'abord nous orienter, bien connaître les éléments dont nous disposons, préparer le terrain de telle sorte que la semence qu'on y jettera donne par la suite une riche et abondante moisson. Et c'est à quoi s'appliquent actuellement, les brillants officiers qui dirigent notre Etat-major central.

Une des premières mesures, dans ce but, a été d'envoyer, en mission, à l'étranger, plusieurs officiers d'élite, avec ordre d'étudier sur place la manière de fonctionner des Etats-majors généraux et des Ecoles de tir ; les méthodes d'enseignement dans les Ecoles supérieures de guerre, les bâtiments et autres constructions militaires ; enfin l'habillement et l'équipement des troupes. Ces missions ont été envoyées, cette année, en Italie et en France, pour une durée variant de deux à quatre mois, et il est fort possible que les trois officiers qui ont été chargés de visiter les écoles de tir de ces deux pays se rendent également en Suisse ; car je sais que, dans notre Etat-major central, on fait le plus grand cas de vos écoles de tir, comme, du reste, de tout ce qui a rapport à votre armée. A ce propos, je dois vous dire que vos projets de réorganisation militaire sont suivis avec beaucoup d'attention et que le Bulletin que publie, chaque mois, notre Dépôt de la guerre s'est occupé fort en détail des études parues dans la *Revue militaire suisse*, concernant l'opportunité de créer, chez vous, des troupes alpines, à l'instar de celles qui existent en Italie et en France.

* * *

Sur la proposition de l'Etat-major central, il a été décidé, par un décret royal portant la date du 21 mai passé, de procéder dans le plus bref délai à la réparation des câbles qui relient notre péninsule à nos possessions du nord de l'Afrique et aux îles Baléares et Canaries. Les points d'attache de ces câbles devront se trouver sous la protection des défenses d'une place forte. Il sera constitué, sous la présidence du chef de l'Etat-major central, une commission, dans laquelle seront représentés les ministres de la marine, et de l'intérieur, et qui devra étudier un projet de communications par télégraphie sans fil destinées à relier nos côtes aux dites îles et à nos places fortes de l'Afrique septentrionale.

Un projet de réseau de télégraphie sans fil, étudié par l'ancienne com-

pagnie des télégraphes des îles Canaries, dans le but d'établir des communications entre les différents territoires de cet archipel, a également été approuvé par un décret royal, paru dans l'Officiel sous la même date. Dans ce projet, on a fixé des projecteurs de 0,60 m. à 0,62 m. pour les distances supérieures à 80 km. ; de 0,50 m. pour celles comprises entre 50 et 80 km. ; de 0,30 m. pour celles comprises entre 30 et 50 km. et de 0,14 m. pour les distances inférieures à 30 km.

Afin d'uniformiser l'instruction de la télégraphie sans fil, il a été disposé, au mois de mars dernier, que cette instruction, au lieu de se donner au régiment des télégraphes, comme cela avait été décidé lors de la dernière réorganisation des troupes du génie (septembre 1904), restera à la charge du Centre électro-technique et des communications, créé au mois de novembre de l'année passée.

* * *

Une autre heureuse innovation dont nous sommes redevables à notre Etat-major central, c'est la participation de la marine de guerre aux écoles à feu de nos défenses côtières et réciproquement l'intervention d'officiers d'artillerie de l'armée de terre aux exercices de nos marins de guerre.

C'est donc, lors de la prochaine école de tir côtier, qui aura lieu à Port-Mahon, du 15 juillet au 5 août, que l'on verra, pour la première fois et au plus grand profit de tous, travailler ensemble des officiers de l'armée de terre et de la marine. Il y aura des exercices combinés de tir, dont l'utilité, à tous les points de vue, sera très grande ; sans oublier l'avantage de favoriser des liens de camaraderie entre les représentants de deux armées de terre et de mer, qui, quoique poursuivant le même but, sont toujours demeurées aussi étrangères l'une à l'autre que si elles avaient été créées pour s'ignorer éternellement.

* * *

Ainsi que je vous le disais plus haut, l'école centrale de tir (2^{me} section) aura, cette année, ses exercices réglementaires à Mahon.

L'artillerie de montagne aura les siens dans les monts de Béjar ; ils dureront du 15 au 25 août. L'artillerie de campagne aura ses écoles à feu au camp éventuel de Pennaranda de Bracamonte (province de Salamanque) du 1^{er} au 25 septembre. L'artillerie de place et de siège (forteresse et position) aura son école centrale, du 1^{er} au 15 octobre, au camp de Carabanchel, où l'artillerie de campagne aura aussi un tir spécial sur des buts mobiles.

A ces différentes écoles devront prendre part respectivement les batteries côtières de l'île de Minorque, une batterie du 1^{er} régiment de montagne, une batterie du 5^{me} régiment monté, la 3^{me} batterie du 4^{me} régiment de campagne et le personnel d'une batterie du commandement (*comandancia*) de St-Sébastien. Toutes ces batteries devront, avant de se joindre aux exer-

cices de l'Ecole centrale de tir (1^{re} section), prendre part aux Ecoles pratiques annuelles de leurs régiments respectifs.

Pour seconder ces écoles à feu, on mettra à leur disposition la compagnie des télégraphes de Minorque, pour les exercices de l'artillerie côtière ; la compagnie des télégraphes du 6^{me} régiment mixte du génie, pour les exercices qui auront lieu à Bejar et à Penaranda ; et la compagnie d'aérostiers, celle des télégraphes du 2^{me} régiment mixte du génie et les unités de sapeurs de ce même régiment qui seront nécessaires seront mises sous les ordres du directeur des écoles à feu de l'artillerie de place et de siège, au camp de Carabanchel (près Madrid).

A chacune de ces écoles assisteront 2 officiers de l'Etat-major central, un officier supérieur de l'Académie de l'Artillerie, 2 officiers d'artillerie tenant garnison aux Canaries, un officier de chaque régiment d'artillerie, de chaque commandement de place et un du commandement du camp de Gibraltar, enfin un professeur et 3 officiers-élèves de l'Ecole supérieure de guerre.

En outre, seront présents, au cours de l'artillerie de côte, 6 officiers de la marine, 3 officiers d'infanterie du régiment de Majorque, 2 officiers du génie de chacun des commandements de Majorque et de Minorque, un officier d'état-major affecté au commandement de Minorque et un officier de l'escadron de chasseurs de Minorque.

Aux exercices de l'artillerie de montagne seront astreints d'assister : un officier supérieur de chaque régiment de montagne et un du groupe du camp de Gibraltar, un officier supérieur de chacun des régiments de la 13^{me} division d'infanterie, un officier supérieur de chacun des régiments de cavalerie tenant garnison dans la région militaire où ont lieu les exercices de l'artillerie de montagne, un officier supérieur du 6^{me} régiment mixte du génie et 2 officiers d'état-major du 7^{me} corps d'armée.

Aux exercices de l'artillerie de campagne seront présents : un officier supérieur de chacun des régiments montés et du 4^{me} léger et les mêmes officiers d'infanterie, de cavalerie, du génie et d'état-major qui assistent aux exercices de l'artillerie de montagne.

Enfin, pour les exercices de l'artillerie de place et de siège, seront désignés : un officier supérieur du régiment de siège et un officier supérieur des différents commandements d'artillerie de place de la péninsule, de Majorque, de Minorque, de Cevta et de Mélélla, 3 officiers d'état-major du 1^{er} corps d'armée et un officier de chacun des corps de troupes de la garnison de Madrid.

Jusqu'à présent, l'Ecole centrale de tir de l'artillerie n'avait été fréquentée que par des officiers du corps d'artillerie ; cette année, on y verra des officiers des autres armes. C'est là un progrès énorme dans l'instruction,

qui ne tardera pas à porter ses fruits et qui prouve une fois de plus l'influence bienfaisante de l'institution de l'Etat-major central.

* * *

Dans le budget de cette année figure une somme de 1,225,000 pesetas, destinée à des exercices militaires pratiques. Cette somme a été répartie comme suit :

	Pesetas
Pour les grandes manœuvres	951,000
Pour exercices de passage des courants d'eau et de destruction d'ouvrages avec des explosifs	40,000
Ecoles à feu de l'artillerie (dans les régiments et dans l'Ecole centrale)	76,000
Ecoles pratiques du génie	156,250

CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS

(De notre correspondant particulier.)

A propos du recrutement. — La suppression des cantines et la discipline. — Les officiers en retraite de l'armée active comme instructeurs de la milice. — Pensions. — La milice doit-elle recevoir une solde journalière ? — Artillerie de campagne.

Lorsqu'on examine les rapports annuels successifs du service du recrutement, aux Etats-Unis, on est frappé de ce fait que l'élément étranger, jadis prépondérant dans notre armée, devient de plus en plus rare. Si nous nous plaçons au point de vue allemand ou anglais, qui attache une importance extrême à l'apparence du soldat, nous aurions peut-être à déplorer cette transformation. Mais ici on ne juge pas l'homme de troupe par les « marques extérieures de respect ». Ce qu'on cherche en lui c'est l'initiative, l'intelligence et l'endurance. Et sous ce rapport, il est infiniment préférable de voir le Yankee de race, tout au moins de naissance, prendre la place du déserteur anglais ou de l'allemand qui, ayant quitté le Vaterland pour échapper à la conscription, s'engageait chez nous faute de trouver mieux à faire.

Dans le numéro de novembre 1904 de « The World To Day », le général Charles King — le romancier militaire bien connu — fait du troupier américain d'aujourd'hui un portrait fort véridique, quand il dit : « Le Yankee naît d'ordinaire avec une étrange répugnance à montrer de la déférence envers qui que ce soit, même s'il en ressent dans son for intérieur.. Il est facile de faire de notre soldat un tireur d'élite ; il est impossible de le trans-

former en une machine, il apprend à tirer en moitié moins de temps qu'il n'est nécessaire pour lui enseigner à saluer... C'est pour ces raisons que les « beaux militaires » d'Angleterre et d'Allemagne le considèrent comme un *vilain soldat* — jusqu'au jour où ils le voient se battre. Ce jour-là, ils le déclarent une merveille... »

Les tableaux de recrutement pour 1904 font ressortir les chiffres suivants, qui parlent d'eux-mêmes :

Postulants : 111 282.

Rejetés 83 452	{	2285 comme étrangers insuffisamment familiers avec la langue anglaise.
		4608 comme illettrés.
		76 559 comme impropres au service, physiquement ou moralement.

Sur les 27 380 acceptés, 23 464 sont américains de naissance, 3662 sont nés à l'étranger, et le reste comprend des porto-ricains, indiens, etc.

Il y a eu, en 1904, 6732 rengagements sur un total d'environ 60 000 hommes.

* * *

Tenant de près à la question du recrutement est celle des désertions et de la discipline générale. Disons-le de suite, chaque année montre plus clairement l'erreur commise par les philanthropes et les membres des sociétés de tempérance en faisant supprimer les cantines des quartiers. Depuis le jour où un malencontreux *Act* du Congrès a mis un terme à l'existence de ces établissements, plus de sept cents cabarets borgnes ont surgi autour des forts ; et l'on est retombé, sous le rapport de l'ivrognerie, des rixes — et des désertions qui en sont souvent le corollaire — à un état de choses rappelant la triste condition morale de notre armée au lendemain de la guerre civile.

* * *

Il paraît quelque peu irrévérentieux de se servir d'une telle transition pour venir à parler du général Miles. Mais — que voulez-vous ? — le nom de l'ex-commandant de l'armée américaine se trouve tellement lié à cette matière, qu'il n'est pas possible de mentionner les cantines sans rappeler qu'il fut le plus ferme soutien des prohibitionnistes dans leur campagne contre cette institution. Il est malheureusement à peu près certain que c'est le désir de se rendre populaire auprès d'une certaine classe de la nation qui a fait prendre au turbulent général l'attitude d'un apôtre de la tempérance — alors que sa connaissance du soldat aurait dû le ranger, dans l'intérêt de la discipline, du côté opposé.

Toutefois c'est là de l'histoire ancienne. Si le général Miles fait parler de lui aujourd'hui, la raison en est qu'il commence à se lasser de sa retraite et s'est fait nommer au commandement de la Garde Nationale de Massa-

chusetts. Cette distinction a soulevé bien des discussions. A un moment où l'on s'efforce par tous les moyens possibles d'augmenter l'efficacité des milices — qui sont en somme le plus clair de nos forces défensives — il semble, à première vue, étonnant que l'on se plaigne de les voir placées sous la direction d'hommes du métier ; dans le cas particulier, l'énergie, l'expérience du général Miles ne peuvent qu'être d'un grand secours à l'Etat de Massachusetts. Cependant, il faut envisager la chose dans sa généralité ; et alors, on est en droit de se demander s'il ne serait pas regrettable, bien souvent, que les brigades et les divisions de gardes nationales fussent confiées à des officiers généraux mis à la retraite et, partant, considérés comme trop âgés pour le service actif. Il y a déjà neuf brigadiers et cinq colonels en retraite pourvus d'emplois dans la milice ; et il est d'autant plus probable que leur exemple sera suivi, que c'est là un moyen pour les retraités de toucher la solde d'activité de leur grade. Cette solde leur est allouée, non par l'Etat particulier qui les emploie, mais bien par le gouvernement fédéral lui-même, qui les détache, comme inspecteurs ou instructeurs, dans l'intérêt supérieur de la défense nationale, auprès de la milice. Ce qui revient en fait, si l'on veut me pardonner une expression d'apparence paradoxale, à maintenir les retraités en activité pour une période indéfinie.

On a encore là un exemple des résultats étonnants produits par notre système militaire hybride.

* * *

Ce sont précisément les abus, auxquels ce procédé peut donner lieu, qui ont été invoqués au Congrès contre la nomination de l'ex-généralissime.

Et il est réconfortant de voir le parlement s'émouvoir enfin des pas de géant faits par le budget des pensions et retraites depuis quelques années. Si l'on jette un coup d'œil en arrière, on constate que les pensions militaires payées par le gouvernement, depuis la fondation de cette république jusqu'à la guerre civile, s'élevaient au total de 96 000 000 de dollars, tandis que cette somme constitue à l'heure actuelle la dépense, sur le même chapitre, de *huit mois* seulement. Des chiffres qui font bien ressortir l'amplitude des opérations modernes !

Aujourd'hui la somme totale des pensions militaires payées par ce pays pacifique, depuis la Déclaration de l'Indépendance, s'élève à la bagatelle de *trois billions* de dollars, soit plus de quinze billions de francs. En d'autres termes, ainsi que le Commissaire des Pensions Ware le faisait remarquer récemment, elle représenterait, en or, un obélisque de dix pieds carrés et de cent huit pieds de haut.

Les divers Rapports du *Pension Bureau* sont fertiles d'ailleurs en observations intéressantes — sinon rassurantes.

Nous y voyons, par exemple, l'énorme prépondérance des *veuves* sur la liste des pensionnés. Le matricule de la guerre de 1812 ne compte plus en

1903 qu'un seul vétéran, âgé de 103 ans — et 1150 veuves de vétérans, considérablement plus jeunes. En 1902, le nombre des soldats ou officiers de la guerre civile, sur les matricules, diminua d'environ 40 000 ; en revanche on y relève 24 500 veuves de plus, en général de 25 à 30 ans moins âgée que leur mari. Et ce ne sont là que des faits isolés. Il en résulte clairement que le système actuel est beaucoup trop favorable aux mariages tardifs de vieux soldats, ceux-ci se laissant circonvenir — sans grand inconvénient pour eux-mêmes, du reste — par une classe de femmes qui fait littéralement la chasse à la pension. Quelque libéral qu'ait été jusqu'ici Oncle Sam en cette matière, M. Roosevelt a jugé bon de surenchérir, dernièrement, en faisant paraître un décret qui profite d'une obscurité de texte de la loi de 1890 et accorde, de droit, une pension à tout vétéran de la guerre civile âgé de plus de 62 ans. Il n'est plus besoin, maintenant, de faire la preuve d'incapacité de gagner sa vie ; le seul fait que l'ancien soldat a atteint cet âge constitue une présomption d'incapacité... et personne ne viendra faire la preuve contraire!

Les 141 093 571 dollars absorbés en 1904 par les 994 762 retraités vont se trouver, de ce chef, augmentés dans de belles proportions.

Qu'on me permette d'ouvrir ici une parenthèse pour faire remarquer que si je consacre, dans cette chronique, une aussi grande part à cette question, c'est que la matière est intimement liée, chez nous, à l'institution des milices. Le milicien croit naturellement avoir d'autres titres que le soldat de carrière à la sollicitude du gouvernement ; et ces titres, il a infiniment plus de chances de les faire valoir que son camarade régulier, grâce aux intrigues de la politique. Nous n'en saurions trouver de meilleure preuve que ce qui s'est passé pour le règlement des pensions de la courte et relativement insignifiante guerre contre l'Espagne. On a déjà déboursé en pensions, pour ce chapitre, 25 000 000 de francs. Et le plus joli de l'affaire est que la majorité de cette somme va aux gardes nationales, tandis que se sont les réguliers qui ont principalement donné dans les divers combats. C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, que cinq régiments de milices — les 1^{er} Columbia, 9^e Massachusetts, 33^e et 34^e Michigan et 8^e Ohio — qui n'ont eu ni morts ni blessés — ont formulé quatre fois plus de demandes de pension que les cinq régiments d'infanterie réguliers qui ont le plus souffert du feu de l'ennemi. Cela rappelle ce passage d'un opéra bouffe où un soldat revenant de la guerre, fatigué de l'admiration que lui témoignent les bonnes d'enfants, s'écrie : « Je ne suis pas un héros ; je ne suis qu'un régulier ! »

Des personnalités dignes de foi vont jusqu'à affirmer même que, dans un certain corps de milices du nord, un capitaine commandant qui est attorney de son métier, a profité de ses connaissances spéciales pour établir, au rabais d'ailleurs, des demandes de pension pour toute sa compagnie...

Voilà que derechef on parle d'allouer une paie journalière aux gardes nationaux. J'ai déjà mentionné, ici même, que dans quelques Etats on considérait que l'allocation au milicien d'une petite indemnité par séance d'exercice au quartier aurait pour résultat de diminuer le nombre des manquants. Mais, depuis cette époque, la question a fait du chemin ; et quelques républiques ne se seraient pas éloignées, dit-on, de donner D. 1.50 — plus de sept francs cinquante — par jour à leurs soldats, qui ne paraissent au hall à manœuvres qu'une fois par semaine. Il était à prévoir que là aussi on dépasserait la mesure. L'Etat d'Idaho, toutefois, proteste contre ces tendances ; son adjudant général a fait en effet connaître que 25 francs par mois, ou des allocations d'uniformes, semblaient amplement suffisants au département militaire local.

Dans notre pays, le danger d'une rémunération trop élevée du service dans la milice serait que ce procédé introduirait plus que jamais le favoritisme dans le recrutement des gardes nationaux. La position de milicien deviendrait *une place*, et, comme toutes les places, donnerait lieu à un trafic aux mains des politiciens, qui encombreraient les régiments de leurs créatures, sans aucune considération pour le bien du service.

* * *

Avant de quitter le chapitre de la milice, mentionnons qu'il a été décidé d'armer vingt six de ses batteries de campagne avec le nouveau canon à tir rapide (3 pouces). *L'Ordnance Department* espère être en état d'opérer cette transformation le 1^{er} octobre 1906, date à laquelle seront prêtes également les 26 batteries de même calibre destinées à l'artillerie régulière. Les anciennes pièces seront gardées en réserve, sans doute pour les formations volontaires du temps de guerre.

Il paraît, d'autre part, que l'on fait actuellement, dans le plus grand secret, des expériences avec un calibre plus petit, 2 pouces 38, lançant un projectile de sept livres et demie.

Enfin — et cette nouvelle a causé une certaine surprise — des ateliers divers viennent de livrer au gouvernement 120 pièces de montagne avec les munitions correspondantes, cent coups par pièce. S'il fallait en croire des gens à imagination vive, il y aurait là une préparation à certains événements qui pourraient survenir dans l'Amérique du Sud.

On ne voit pas bien, du reste, l'utilité de nombreuses batteries de montagne dans un pays comme les Etats-Unis. Le *War College* n'a pas vraisemblablement décidé de faire des Montagnes Rocheuses le boulevard de la défense nationale !

A propos d'artillerie, notons la continuation de la campagne, vieille déjà de plus d'un an, en faveur d'un plus grand groupement des batteries, dès le temps de paix. Un grand nombre d'officiers, qui font autorité en la matière,

déplorent avec raison que les colonels ne puissent jamais avoir l'occasion d'apprendre à manier des masses d'artillerie de campagne sur le terrain. Les dernières manœuvres ont d'ailleurs bien fait ressortir qu'on ne paraît guère avoir, chez nous, que des idées vagues sur la manière de tirer de cet arme son maximum d'efficacité.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le bien-être physique et moral de la troupe. — Revues et défilés. — La tactique de détail de l'infanterie. — La crise du patriotisme. — Les grandes manœuvres de septembre prochain.

A la fin du mois de mai, le *Bulletin officiel du ministère de la guerre*, qui, on le voit, procède avec une sage lenteur, a inséré une dizaine de documents datés du 22 avril et relatifs au bien-être matériel du soldat : gestion des ordinaires de la troupe, cahiers des charges pour la fourniture des denrées, usage de la viande de conserve et du porc salé, contrôle et inspection de la viande sur pied ou abattue, préparation de repas variés, jardins potagers. Les journaux ont enregistré avec satisfaction ces témoignages de la sollicitude de M. Berteaux pour la santé physique de l'armée.

On sait, d'autre part, qu'il s'intéresse à sa santé morale et intellectuelle. Il patronne les conférences; il accepte la présidence d'œuvres telles que celle des *Jeux du soldat*; il encourage l'instruction des illettrés.

Malheureusement son action personnelle se dépense en manifestations extérieures. Elle ne se concentre pas dans une pensée directrice et une impérieuse volonté communiquée par lui à tous ses collaborateurs. Je le comparais le mois dernier à Napoléon. Je reprends ma comparaison, et je dis que, pour lui aussi, les affaires vont là où il est; mais elles ne vont pas là où il n'est pas. Ses intentions sont trahies par ceux qu'il emploie à les mettre en œuvre. J'en trouve une preuve dans la circulaire du 13 avril dernier fixant les conditions d'éclairage des divers locaux des casernements. On y admet, par exemple, que les sous-officiers ne resteront dans leurs chambres, le soir, que pendant une heure : le reste du temps, ils seront « à la cantine ou au mess, à la bibliothèque, à la salle de récréation, en ville ou en permission. » N'est-ce pas les pousser à ne jamais rester chez eux, alors qu'il faudrait leur donner le goût de leur intérieur? Un sergent consigné à la chambre devra donc se coucher et essayer de dormir, ou, s'il veut lire et travailler, il lui faudra se payer du pétrole. L'amende s'ajoutera pour lui, de cette façon, à la peine de la claustration.

Si on veut avoir des sous-officiers éclairés, il ne faut pas les priver de lumière. Qui veut la fin doit vouloir les moyens.

* * *

Le ministre a cru devoir réglementer les revues et les défilés. J'avoue que je n'en vois pas bien la nécessité. Elle m'apparaît d'autant moins évidente que le règlement lui-même consent à n'être pas appliqué. Il me semble qu'on eût pu poser quelques principes généraux et laisser chaque chef régler, d'après les circonstances locales, de quelle façon les troupes lui seraient présentées. A la vérité, les rédacteurs du document en question ont énoncé quelques aphorismes sur la majesté des masses, et sur le bon effet produit par des formations compactes. A quoi on peut répondre qu'une belle agglomération de troupes a quelque chose de saisissant, mais qu'on risque, en formant de trop gros paquets, d'avoir de la peine à les mettre en ordre, et alors, adieu l'émotion qu'on se proposait de provoquer dans les âmes.

C'est ce qui est arrivé au polygone de Vincennes où le dispositif nouveau faisait ses débuts. — Nouveau ? — Entendons-nous : Il a été inauguré, je crois, en 1901, et on s'est extasié ce jour-là, encore que le temps ne fut guère favorable, sur l'impressionnante apparition de ces phalanges modernes. Mais on était aux manœuvres, dans un terrain qui ne comportait pas une rigoureuse précision de détails. Il n'en va pas de même sur un champ de Mars où la correction est tout indiquée.

Or cette correction est très malaisée à obtenir. Le *Temps* en faisait très justement la remarque, et il en donnait l'explication.

Dans chaque brigade, en effet, les deux régiments formés en colonnes de masse étaient accolés avec un intervalle de trente pas. En d'autres termes, chacun des fronts, dans le défilé, était formé de deux compagnies séparées par un intervalle de trente pas et appartenant à deux régiments différents.

S'il s'était agi comme par exemple à Bétheny, de masses considérables de troupes de campagne, passant à grande distance sans qu'on put en distinguer les détails, cette manière de faire eût été admissible.

Mais, dans tout défilé de parade, composé de fronts que l'on distingue successivement au fur et à mesure qu'ils passent, il était de principe jusqu'à présent de les composer d'hommes appartenant à des unités constituées et disposées coude à coude. On conçoit combien il devient plus malaisé de passer avec ensemble quand les fronts se composent de deux tronçons éloignés l'un de l'autre, sans cohésion possible, de la droite à la gauche.

En outre, il est bien rare que deux régiments défilent d'une manière identique, à moins d'avoir « répété » nombre de fois ensemble. Il y a des

nuances dans les mouvements des bras, parfois même dans le mécanisme du pas, et, lorsque les deux demi-fronts appartiennent à des corps différents, il est pour ainsi dire impossible d'obtenir d'eux cet accord parfait, cette impression d'unité que produit un défilé correct.

Aussi voyait-on à Vincennes les fronts se présenter tout brisés et les tronçons chercher, par des flottements désespérés, à se rejoindre tant bien que mal.

Le résultat cherché par la nouvelle méthode arriverait à être très beau, si l'unité d'instruction pouvait être la brigade et si celle-ci pouvait se livrer à de nombreuses répétitions préalables.

Mais comme, d'une part, pour l'instruction, le régiment même tend à se décentraliser de plus en plus en vue de la tactique nouvelle et à cause de la réduction du temps de service ; comme d'autre part, lorsque les brigades peuvent se réunir, par exemple aux manœuvres de garnison, elles ont vraiment mieux à faire que de s'exercer à défiler en ordre serré ; la méthode nouvelle semble, en définitive, plutôt malheureuse. En tous cas, son début à la revue du roi d'Espagne a été peu brillant.

* * *

Eh bien, décidément, il me paraît excellent, ce recueil de *Trente problèmes tactiques* dont j'annonçais, le mois dernier, la publication prochaine. Il a enfin paru, et le volume fait autant d'honneur à l'éditeur, pour les soins apportés à la correction typographique et à l'ingénieuse variété soit des caractères soit des interlignements, qu'à l'auteur dont l'étude est extrêmement fouillée et précise.

Ce n'est pas qu'il ne comporte quelques sujets de controverse. Si je le voulais, je chercherais chicane au lieutenant Balédent sur certains points. Je lui demanderais, par exemple, s'il estime que, pour des marches de nuit, il importe de se préoccuper de filer dans des couverts plutôt que de choisir un itinéraire passant sur des plateaux dénudés. Troublant dilemme. En terrain découvert, même la nuit, on risque d'être aperçu d'assez loin, pour peu que l'obscurité ne soit pas complète, si les armes reflètent l'éclat de la lune, si les colonnes se profilent sur un ciel tant soit peu clair. D'autre part, chaque couvert qu'on traverse constitue un danger mortel ; un bois offre des tentations à la fuite, il peut recéler une embuscade. Aussi mon choix est-il fait. Les dangers me semblent pires d'une promenade en tapinois, dans le fond d'un ravin, que sur la crête, à découvert. Et surtout j'estime qu'il faut, le plus possible, éviter les lieux habités.

* * *

Il arrive assez souvent, chez nous, que le sentiment de la patrie subisse des crises. Les idées d'internationalisme, d'humanitarisme l'emportent. Elles se joignent au pacifisme, dont elles sont pourtant bien distinctes, et il en

résulte une poussée plus ou moins violente d'antimilitarisme, dont il n'est pas rare que le socialisme s'empare, pour s'en faire une arme de combat. Mais il ne lui réussit pas toujours d'en agir ainsi, et il a bien fallu que le parti désavouât plus ou moins nettement les théories du professeur Hervé dans ses fameux articles du *Pioupiou de l'Yonne*. (On n'ignore pas qu'il prône la grève des réservistes en cas de guerre.)

M. Jean Jaurès a dû se résigner à écrire :

Si nous, socialistes français, nous étions indifférents à l'honneur, à la sécurité, à la prospérité de la France, ce n'est pas seulement un crime contre la patrie que nous commettrions, mais un crime contre l'humanité. Car la France, et une France libre, grande et forte, est nécessaire à l'humanité.

Un coreligionnaire politique du grand orateur, M. René Viviani, a chanté le même couplet dans l'*Humanité* que justement dirige M. Jaurès :

Notre parti a proclamé cent fois qu'il était prêt, au cas d'une guerre, et sans considérer l'agresseur, à défendre le sol national et, avec lui, les droits de la patrie la plus libre et la plus douce qui soit sous le soleil, le patrimoine de la Révolution, ce legs immortel de civilisation humaine, qui a coûté à nos pères assez de larmes et assez de sang pour que des fils ingrats ne le laissent pas disperser, sous les coups de la force...

... Malgré les imperfections de l'état social actuel, la noblesse du prolétariat serait de protéger demain, de ses bras nus et armés, cette patrie où sa vie est si misérable, mais qui demeure pour lui l'instrument des réparations, des réformes, et comme le levier surhumain dont Danton voulait soulever le monde.

Ces éloquentes déclarations, arrachées au socialisme, prouvent amplement qu'il subsiste bien de la vitalité dans l'idée de patrie, ou que, si le mot se vide un peu de son sens, il n'a rien perdu de son prestige. La sève monte peut-être un peu moins abondante et vivifiante; mais l'écorce résiste. La hache n'ose pas y toucher.

Les vers n'en rongent pas moins la racine. Le corps enseignant, surtout dans le monde de l'instruction primaire, se reprend à cet antimilitarisme auquel les « intellectuels » de chez nous se laissent volontiers aller et qui inspirait vers la fin du second Empire les orateurs de l'opposition, les Jules Simon, les Jules Favre, les Ernest Picard, les Eugène Pelletan, organisateurs inconscients de la défaite et organisateurs conscients de la République.

Un livre inspiré du pur esprit nationaliste, sinon de la plus pure bonne foi, un pamphlet à la Drumont (à la différence près du talent : différence assurément considérable!) vient de dénoncer le péril : c'est *La crise du patriotisme à l'école*, par M. Emile Bocquillon, instituteur public à Paris. Ce factum n'a rien de militaire, je me hâte de le dire : mais je le signale à ceux qu'intéresse la lutte du militarisme et de l'antimilitarisme. Notre armée subit les contre-coups et les chocs en retour de cette lutte. Elle ne peut donc la contempler d'un œil indifférent.

Le voyage du roi d'Espagne a été l'occasion de fêtes militaires : grand exercice avec tir réel au Camp de Châlons, revue au polygone de Vincennes. Ces solennités excitent ce qui reste de chauvinisme dans la nation ; elles exaltent l'enthousiasme des officiers et des soldats, dans la mesure où il peut être exalté. Elles ont été très réussies, et ont produit bon effet, encore qu'on ait une certaine peine à s'accoutumer, dans notre pays cocardier, à la prédominance de l'habit noir sur l'uniforme. Plus d'un spectateur a été gêné dans ses préjugés traditionnels par le contraste du souverain caracolant à cheval, tandis que le Président de la République et son ministre de la guerre roulaient en landau devant le front des troupes... Il est vrai que Louvois ne caracolait pas, lui non plus, ce qui ne l'a pas empêché d'exercer une action et d'obtenir une réputation que je souhaite l'une de M. Berteaux, l'autre à M. Berteaux.

Au camp de Châlons, dans les tirs dont je viens de parler, l'innoffensif moulin de Cuperly a été bombardé, à la grande et désagréable surprise de ses habitants. Les projectiles qui l'ont atteint s'étaient-ils égarés ? Y a-t-il eu erreur d'objectif ? Si oui, ce n'est pas à l'honneur de nos artilleurs, et, de plus comme cette canonnade a été peu destructive et pas du tout meurtrière — heureusement ! — ce n'est pas davantage à l'honneur de notre matériel.

Même moralité se dégage d'un incident qui s'est produit au camp de Mailly et qui aurait pu (qui, peut-être même, aurait dû) se transformer en accident. Une batterie exécutant ses écoles à feu a canonné une autre batterie, en chair et en os, qu'elle avait pris pour un objectif en voliges. Le commandant de la troupe ainsi canonnée a fait filer ses hommes et ses chevaux, en abandonnant son matériel. Artilleurs et attelages ont été indemnes, ce qui ne donne pas une très haute idée de nos foudroyantes « rafales » ou de la façon dont on sait s'en servir.

*
* * *

J'avais formé le projet de suivre successivement les manœuvres du général Brugère dans l'Est et celles du général Duchesne dans l'Ouest. Il m'y faut renoncer. Un hasard qui n'a rien de fortuit a fixé la même date pour les opérations de ces deux guerriers. Et naturellement, c'est avec le vice-président du Conseil supérieur de la guerre que je compte aller, retournant dans les lieux, qui furent, il y a quatorze ans, témoins de mes faits d'armes. Je me suis battu dans l'Aube et la Marne, M. de Freycinet *regnante* ; j'ai défilé dans les plaines de Vitry. C'est même là que nous avons inauguré, s'il m'en souvient, les formations massées qui sont entrées depuis dans les mœurs, et qui viennent d'être réglementées.

Et nous y avons livré à Magnicourt, je crois, avec les généraux Saussier et de Miribel, ces combats de nuit qu'on recommencera en septembre. Car

voici, entre autres indications, les deux plus intéressantes que je relève dans la circulaire ministérielle de cette année :

En raison des différences constitutives qui distinguent les divisions lourdes de cavalerie des divisions légères, ces unités supérieures ne doivent pas être employées indifféremment à des missions identiques.

Les directeurs des manœuvres devront en tenir compte dans différents exercices, de manière à n'exiger des unes et des autres que les services compatibles avec leur organisation propre et leur mobilité.

La circulaire du 25 février 1904, relative aux manœuvres de garnisons, a déjà signalé l'intérêt qu'il y avait à exercer les troupes aux marches et combats de nuit.

Il paraît aujourd'hui ressortir des enseignements de la guerre russo-japonaise qu'à l'avenir, les adversaires en présence auront souvent intérêt à employer ce mode d'action, soit pour progresser, soit pour enlever des positions puissamment défendues, soit, enfin, pour rompre le combat ou entamer une manœuvre en retraite.

Les marches et combats de nuit présentant des difficultés particulières, qu'une pratique constante permet seule de surmonter, il devient indispensable d'exercer plus fréquemment les troupes à ce genre spécial de manœuvres.

* Il conviendra, en conséquence, de profiter de la belle saison pour faire exécuter un certain nombre d'exercices de nuit, soit au titre des manœuvres de garnison, soit au cours des manœuvres d'automne.

Et ce que dit là M. Berteaux est on ne peut plus juste : oui, les marches et combats de nuit présentent des difficultés particulières, une pratique constante permet seule de surmonter ces difficultés. Mais, si on peut pratiquer les marches, peut-on pratiquer les combats ? Il me semble que, si une action de guerre ne peut être simulée aux grandes manœuvres, les actions de nuit le peuvent moins encore que les autres.

Ce n'est pas de ces manœuvres en pleine obscurité que j'attends... beaucoup de lumière, et elles n'ajouteront pas grand chose à l'intérêt que présenteront ces sept courtes journées, nuits comprises.

L'intérêt, il résidera dans la subordination au général Brugère de son successeur éventuel (j'ai nommé le général Hagron, qui pourtant a un peu compromis ses chances d'hériter) et du général Dessirier, gouverneur militaire de Paris. Et puis, il y aura des cuisines roulantes. Et aussi des projecteurs électriques. Et enfin un bataillon cycliste constitué pour cette fois, et pour cette fois seulement, j'en ai peur. C'est le commandant Gérard qui l'aura sous ses ordres, bien entendu. Toujours infatigable, ce brillant officier et ingénieux inventeur vient de construire un goniomètre destiné à la marine. Soit dit en passant. Je me réjouis de le voir à l'œuvre avec quatre compagnies, comme je l'ai vu avec une compagnie dans la campagne du Nord en 1897 et dans celle qui s'est terminée à Bétheny, en 1901.

